

# CCTM du 26/03/2019

---

## *Complément au CR officiel de la mairie*

Le compte rendu officiel est disponible sur la page « Restauration Municipale » du site Internet de Thorigné-Fouillard : [http://admin.www.ville-thorigne-fouillard.fr/upload/espace/1/Restauration/CR\\_reunion\\_TpsDuMidi\\_20190326.doc](http://admin.www.ville-thorigne-fouillard.fr/upload/espace/1/Restauration/CR_reunion_TpsDuMidi_20190326.doc)

### **Ateliers informels du midi**

Les trois ateliers sont "Jeux de société", "Atelier manuel", "Dessin/lecture". Il n'y a aucune contrainte horaire (les enfants entrent et sortent des salles quand ils le souhaitent). Cela se déroule dans les locaux du centre aéré.

### **Ateliers sur inscriptions**

Après les séances d'essai, une sélection est faite sur la base des critères suivants : motivation, mixité privé/public puis tirage au sort. La liste des enfants retenus au final est communiquée aux chefs d'établissement pour affichage. Action => vérifier si cela est fait à l'école Sainte-Anne car vendredi dernier il n'y avait aucune affichette.

Ces ateliers sont gratuits.

Actuellement, des ateliers Echec (pour CE1) et Chorale ont lieu. Les ateliers prévus au cours des mois à venir sont : "Mixture dame nature", "Découverte du basket".

A noter, les échecs étaient ouverts initialement en découverte aux CP et CE1. Devant la trop forte affluence, il a été décidé de restreindre l'accès de la découverte aux seuls élèves de CE1. La mairie reconnaît un raté de communication car les parents des enfants de CP n'ont pas été prévenus. La mairie dispose bien des coordonnées de chaque famille et aurait dû le faire (M Beurel ne souhaite pas solliciter les chefs d'établissements pour ce type de transmission d'information de dernière minute). La raison de l'absence de communication est le dérangement créé par la grève du service public à cette période.

### **La part du bio dans les repas**

Des parents ont remonté que certaines communes (Bruz) étaient plus volontaristes en matière d'introduction du bio. L'équipe de restauration a souligné qu'aujourd'hui, 20% du budget est consacré au bio pour un coût de revient par repas en matières premières de 1,50€. Pour Bruz où la part du bio est plus conséquente (60% des aliments), le coût de revient du repas en matières premières est de 2,5€. Toute augmentation de la part du bio aurait donc pour conséquence d'augmenter le prix du repas facturé aux familles (ou une augmentation des impôts mais au final ce sont bien les parents qui payent).